

Affectations, formation, modalités de validation...

Des conditions de rentrée scandaleuses pour les professeur-e-s stagiaires !

La rentrée des professeur-e-s stagiaires ne se passe pas dans de bonnes conditions :

- **Les lauréat-e-s du concours exceptionnel 2013-2 doivent accomplir un temps plein sans avoir jamais eu de formation professionnelle**, dont ils/elles sont encore écartés cette année. Et ce ne sont pas les seul-e-s stagiaires à temps plein devant les classes.
- **Le temps de classe équivalent à un mi-temps imposé à la plupart des stagiaires est trop élevé**, supérieur à celui prévalait avant la suppression de la formation professionnelle : un tiers-temps, c'est bien assez !
- **Certain-e-s stagiaires qui ont obtenu le Master 2 l'an dernier se voient contraintes de se réinscrire et de passer à nouveau un diplôme qu'ils/elles ont déjà validé...**
- **Les conditions de validation du Master 2 sont floues dans beaucoup d'académies** : alors que les cours ont commencé, les étudiant-e-s ne savent pas ce qui est attendu d'eux/elles. Et les situations sont très hétérogènes d'une académie à l'autre, d'un ESPE à l'autre.
- **Cette situation est encore aggravée par des affectations difficiles** : alors qu'ils/elles ont effectué le Master 1 dans un établissement, nombre de stagiaires doivent poursuivre leur formation en étant muté-e-s très loin, parfois même dans une académie différente, ils/elles doivent alors valider leur Master 2 dans des conditions extrêmement difficiles.

Ces situations scandaleuses mettent en lumière l'inadaptation du processus de formation, de recrutement et de titularisation des professeur-e-s.

La fédération SUD éducation revendique une remise à plat complète du dispositif et :

- **Le retour à un concours de recrutement à Bac+3**, suivi de 2 années de formation, rémunérées et validées par l'attribution d'un master
- **Une harmonisation nationale des procédures** de titularisation
- **Pas plus d'un tiers du temps de service devant les classes pendant le stage pour tou-te-s les stagiaires**
- **Une formation renforcée et une décharge de service pour les tuteurs et les tutrices**
- **Une entrée progressive dans le métier** pendant les premières années de titulaire

Dans l'immédiat, pour faire face aux situations subies par les stagiaires 2014/2015 :

- **Le représentant de SUD éducation à la Commission Administrative Paritaire Nationale a sollicité une audience ministérielle** pour que l'ensemble de ces questions soient abordées et que toutes les situations impossibles soient remédiées. Nous tiendrons les personnels informés dès que nous aurons une réponse à cette demande : cela peut être l'occasion d'une mobilisation (rassemblements devant le ministère et devant les rectorats par exemple). Nous proposons aux autres organisations syndicales d'agir ensemble et de demander une audience conjointe.
- **Nous invitons les stagiaires à se réunir en assemblée générale pour décider collectivement des revendications et des actions à mener.**
- **Nous sommes disponibles pour mettre nos outils syndicaux à la disposition des stagiaires mobilisé-e-s des différentes académies et ESPE** pour qu'ils/elles puissent se coordonner nationalement : envoyez-nous vos coordonnées et nous vous mettrons en relation directe.

**Mail (à privilégier) : fede@SUDeducation.org
Tél. : 01 42 43 90 09**